DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**
Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 21 juin 2023
Nombre de conseillers en exercice : 33
Quorum : 17
Nombre de conseillers présents : 26

Présents : Fabien DOUCET, Isabelle NEGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Marie-Pierre ROBERT, Franck LENOIR, Anca VORONIN, Jean DARDENNE, Alain BOURION, Clément RAVAUD, Pascale ETIENNE, Jean-Pierre GAUGIRAN, Martine LERICHE, Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Jacques BERNIS, Stéphanie PANTEIX, Francis COISNE, Danielle TODESCO, David PENOT, Lucile VALADAS, Jean-Christophe ROMAND, Cyril GRANGER, Bruno COMTE, Martine NOUHAUT, Emilio ZABALETA, Gille MONTI, Valérie MILLON.

Excusés par procuration :
Aurore TONNELIER donne procuration à Stéphanie PANTEIX en date du 21 juin 2023
Marie-Noël BERGER donne procuration à Danielle TODESCO en date du 23 juin 2023
Claire MARCHAND donne procuration à Bruno COMTE en date du 23 juin 2023
Alexandre DOS REIS donne procuration à Jean DARDENNE en date du 26 juin 2023
Christian DESMOULIN donne procuration à Valérie MILLON en date du 27 juin2023
Laurence PIPERS donne procuration à Jean-Christophe ROMAND en date du 26 juin 2023

Absente :
Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

Objet : Itinéraires de promenades et de randonnées - dossier d'inscription de chemins au plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR)
Délibération 2023 – 58

Rappel du contexte :
Les délibérations 2013-06 du 7 février 2013 et 2022-105 du 13 décembre 2022 ont inscrit et modifié l'itinéraire du chemin de randonnée dénommé « Circuit des bords d'Auzette » au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

La présente délibération a pour objet la modification du tracé de l'itinéraire de liaison entre le sentier Panazolais dénommé « Circuit des bords d'Auzette » et le sentier Limougeaud dénommé « la boucle de la porcelaine ».
Cette liaison s'effectuera par des parcelles départementales, sur une sente formée par le passage des usagers puis par le chemin rural ancienne voie romaine, mitoyen avec les Communes de Feytiat et Limoges, puis par le passage sous l'autoroute et enfin par le parc d'Auzette. Cette nouvelle liaison permettra de renforcer la qualité paysagère de l'itinéraire de randonnée.

Le départ officiel du circuit de randonnée « Circuit des bords d'Auzette » est désormais le parking du Pont de Lavaud.

Le Conseil Municipal est invité à :

- VALIDER la nouvelle liaison du tracé du « circuit des bords d'Auzette » vers le sentier de « la boucle de la Porcelaine ».
- DEMANDER son inscription au PDIPR en substitution de l'ancienne liaison.

DÉLIBÉRATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État, complétée par la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 ;
VU la circulaire ministérielle du 30 août 1988 relative aux plans départementaux de promenade et de randonnée ;
VU la loi n°2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux (article 28), modifiant l'article L. 361-1 du code de l'environnement relatif aux Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée ;
VU la délibération 2013-06 du 7 février 2013 relative à l'inscription de chemins au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées en Haute-Vienne ;
VU la délibération 2022-105 du 13 décembre 2022 relative à l'inscription de chemins au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées en Haute-Vienne ;

CONSIDÉRANT les échanges avec les services du Conseil Départemental de la Haute-Vienne ;
CONSIDÉRANT la note de synthèse et la présentation du dossier relatif à la présente délibération ;
CONSIDÉRANT avoir été suffisamment informé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DÉCIDE :

- **d'approuver** la modification de l'itinéraire de liaison « le circuit des bords de l'Auzette » inscrit au PDIPR comme présenté lors du Conseil Municipal du 20/12/2022. Le tracé de l'itinéraire est reporté sur le fond de carte IGN, annexé à la présente délibération.

- **de demander** l'inscription au PDIPR des parcelles communales et chemins ruraux suivants, selon la classification du Conseil Départemental de la Haute -Vienne :

Le circuit de bords d'Auzette :

- P. CR25, CC21, CC43 et CC44.
- CR SN mitoyen à la Commune de Limoges de P. AV91 à AV86 (nouvelle liaison vers l'itinéraire « Boucle de la Porcelaine » de la Commune de Limoges).

S'ENGAGE À :

- ne pas supprimer ou aliéner en totalité ou en partie les chemins concernés (en cas de nécessité absolue par exemple à l'occasion d'opérations foncières ou de remembrement, le Conseil Municipal proposera au Conseil départemental un itinéraire public de substitution de caractéristiques semblables, rétablissant la continuité du parcours) ;
- conserver le caractère public et ouvert des chemins concernés pour y maintenir une libre circulation ;
- autoriser la circulation pédestre, équestre et cycliste en la réglementant si besoin ;
- Assurer ou faire assurer les travaux d'aménagement, de gestion et d'entretien sur les chemins inscrits ;

AUTORISE :

- la réalisation du balisage des itinéraires de randonnée pédestre, équestre et cycliste utilisant les chemins inscrits ;
- le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'inscription au PDIRPR (convention de passage, ...) ;
- le Maire à signer la convention cadre avec le Département de la Haute-Vienne.

En Mairie, le 28 juin 2023

Le Maire,

MAIRIE DE PANAZOL 87350

Fabien DOUCET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Le 04/07/2023
Publié ou notifié
05/07/2023

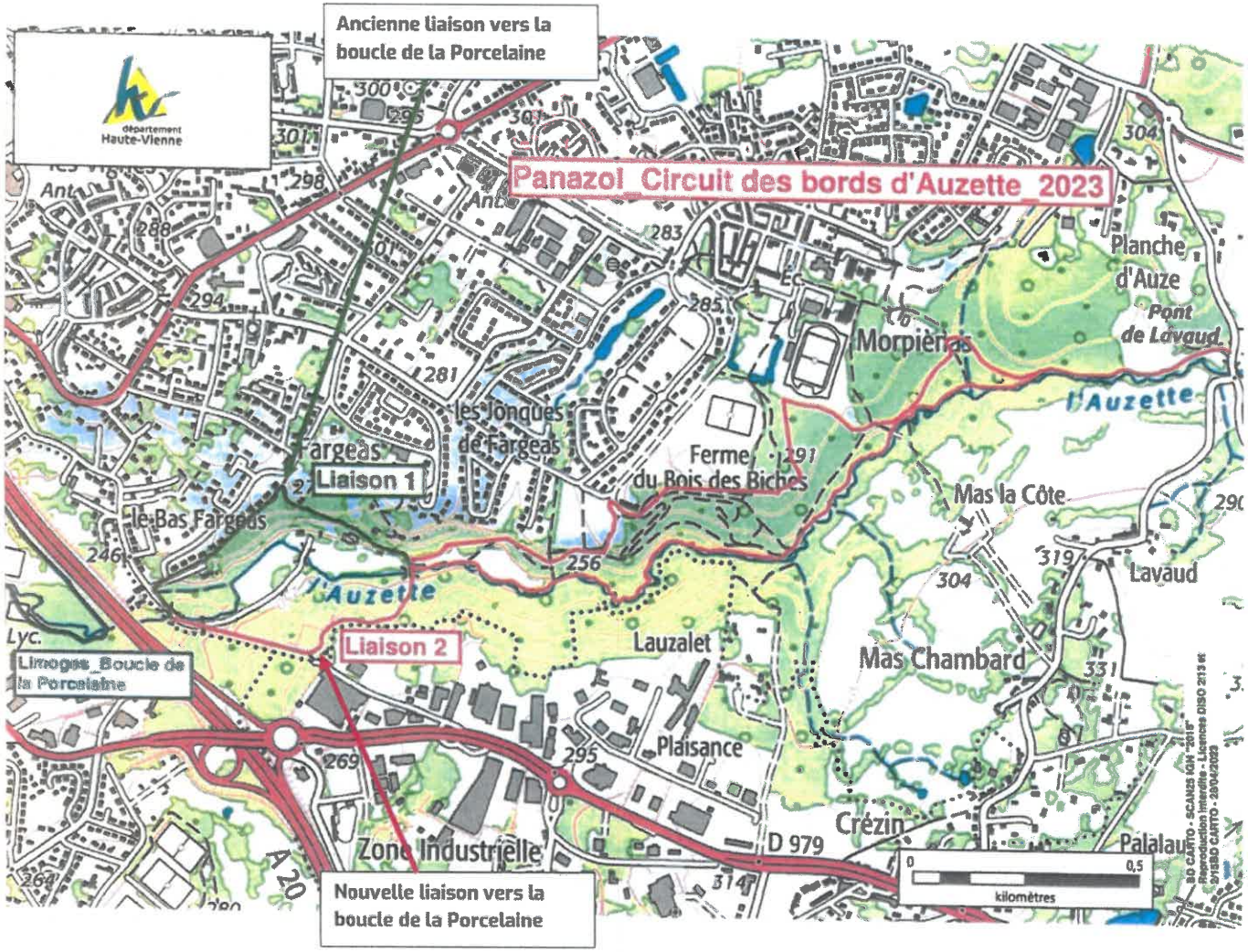
Ancienne liaison vers la boucle de la Porcelaine
département Haute-Vienne
Panazol_Circuit des bords d'Auzette_2023
Liaison 1
Liaison 2
Limoges_Boucle de la Porcelaine
Nouvelle liaison vers la boucle de la Porcelaine
Planche d'Auze
Pont de Lavaud
Morpiéras
l'Auzette
les Jonques
de Fargeas
Ferme du Bois des Biches
Mas la Côte
Lavaud
le Bas Fargeas
Lauzalet
Mas Chambard
Plaisance
Zone Industrielle
Crézin
D 979
A 20
Lyc.
0
0,5
kilomètres

PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DELIB58 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 28/06/2023

Objet : Iinéraires de promenades et de randonnées - dossier d'inscription de chemins au plan départemental des itinéraires de promenades et de ranonnées (PDIR)

Nature : Délibérations

Matière : Autres domaines de competences - Autres domaines de competences des comm

Date de télétransmission : 04/07/2023 Agent de transmission : Carole DANCHE - MAIRIE

Acte : Délibération 58 - Itinéraires de promenades et de randonnées - dossier dinscription de chemins au plan départemental des itinérair

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20230628-DELIB58-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 04/07/2023